

BELLE JARDINIÈRE

Samedi 26 Mars 1887

OUVERTURE DES NOUVEAUX MAGASINS
DE LA

SUCCURSALE D'ANGERS

Place du Ralliement

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET POUR ENFANTS
BONNETERIE, CREMISES, GANTS, CRAVATES, CHAPELLERIE, CHAUSSURES

Et tout ce qui concerne l'Habillement de l'Homme

VÊTEMENTS DE LIVRÉE - VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUGRIP, MAXIMILIEN.

Par jugement du 28 mars 1887, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Louis Bonneau, ancien greffier à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Dugrip, Maximilien, marchand tailleur à Saumur.

Pour extrait :

(222) Le Greffier, GAUTIER.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e POCHON, notaire à Nueil.

VENTE

Aux enchères publiques,

Sur conversion de saisie immobilière

DE

DEUX MAISONS

Et diverses pièces de Terre, Vigne et Jardins,

Situées communes de la Fosse-de-Tigné et de Tigné.

L'ADJUDICATION aura lieu à midi, le dimanche 24 avril 1887, en l'étude et par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et mentionné aux hypothèques, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de DELMAS, huissier à Vihiers, en date des vingt-cinq et vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et transcrit ;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Jean Gourin, cultivateur, demeurant à Sanzay, commune de Saint-Macaire,

Saisissant, ayant pour avoué M^e Charles - Théophile BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de : M. Eugène Auger, jardinier, et dame Marie Beau, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Milly, commune de Gennez ;

Parties saisies, ayant M^e BEAUREPAIRE pour avoué ;

Il sera procédé, le dimanche vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-sept, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Pochon, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques et en treize lots, des immeubles ci-après désignés, avec faculté

pour le notaire de réunir les lots en un seul ou plusieurs ou même de les subdiviser.

DÉSIGNATION

Commune de la Fosse-de-Tigné

1^{er} Lot.

Une pièce de terre, aux Bauliers, de sept ares soixante centiares ; Sur la mise à prix de vingt-cinq francs.

2^e Lot.

Une pièce de terre, située aux Maillets, de trente-huit ares ; Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs.

3^e Lot.

Une pièce de vigne, située au même lieu, de trois ares environ ; Sur la mise à prix de dix francs.

4^e Lot.

Une pièce de terre, aux Boisselées, de deux ares soixante centiares ; Sur la mise à prix de dix francs.

5^e Lot.

Une pièce de terre, située aux Boisselées, contenant environ neuf ares cinquante centiares ; Sur la mise à prix de cinquante francs.

6^e Lot.

Une pièce de vigne, située aux Coudrelles, contenant huit ares quatre-vingt-quinze centiares ; Sur la mise à prix de trente-cinq francs.

7^e Lot.

1^{re} Une maison, située au bourg de la Fosse-de-Tigné, composée d'une chambre basse avec grenier au-dessus, écurie à la suite et attenant à la dite maison, le tout couvert en tuiles.

2^e Une maison, située à la Fosse-de-Tigné, construite en pierres et couverte en tuiles, composée d'une chambre basse et d'une chambre haute avec grenier au-dessus.

3^e Un petit jardin, situé au bourg de la commune de la Fosse-de-Tigné, de deux ares cinquante centiares environ.

Les trois articles ci-dessus sur la mise à prix de trois cents francs.

Commune de Tigné.

8^e Lot.

Une pièce de terre, située aux Quarts, contenant environ quarante sept ares trente centiares ; Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs.

9^e Lot.

Un morceau de terre planté en vigne, au Champ-Fromentin, de un are soixante-dix centiares ; Sur la mise à prix de dix francs.

10^e Lot.

Une autre pièce de terre plantée en vigne, au même lieu, de deux ares soixante-dix centiares ; Sur la mise à prix de quinze francs.

11^e Lot.

Une autre pièce de terre, au même lieu, contenant huit ares vingt centiares ; Sur la mise à prix de trente francs.

12^e Lot.

Une pièce de terre, située au canton du Gréteil, de deux ares quatre-vingt centiares ; Sur la mise à prix de cinq francs.

13^e Lot.

Un morceau de vigne, situé aux Quarts, de quatre ares quatre-vingt centiares ;

Sur la mise à prix de vingt francs.

Total des mises à prix : onze cent dix francs.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2^o A M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le seize février mil huit cent quatre-vingt-sept.

BEAUREPAIRE.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Grande Vente Mobilière Après décès.

Le DIMANCHE 3 AVRIL 1887, à une heure du soir, et jours suivants, dans les bâtiments et dépendances de la Minoterie de Bron, commune du Coudrey-Macouard,

Il sera, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente, aux enchères publiques, de tous les meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-Louis Cheignon et à la requête de ses enfants héritiers.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, tables, buffets, commodes, coffres, armoires, plusieurs lits complets, tables de nuit et tables de toilette, bureaux, glaces, pendules, chaises, fauteuils, serviettes, nappes, draps, couettes, matelas, traversins et oreillers, chemises et vêtements d'homme, un coffre-fort, vin en cercles et en bouteilles, verres, bouteilles vides, vieilles futailles, un presseur portatif, bois de chauffage, pailles, foin et fourrages, 40 hectolitres d'avoine, 5,250 kilos de son, 3,000 kilos de graines de vesceau, 31,150 kilos de farine, 2,350 sacs de farine, 24 hectolitres de petit blé, plusieurs bascules à peser et leurs poids, plusieurs charrettes et leurs accessoires, 1 dockart à 4 roues, 1 break, 1 charrette anglaise, 6 chevaux, équipages complets de chevaux de charrettes et de voitures, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

NOTA. — Le dimanche, on vendra les meubles, le linge et la literie, et le lundi les chevaux, voitures, charrettes, grains et farines, pailles et fourrages. (224)

AVIS

M^{me} veuve MOGUET, 6, rue du Petit-Versailles, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle vient de céder son atelier de charpente à M. BARGE, son neveu.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Pâiens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER pour la Saint-Jean 1887,

une MAISON, rue

d'Alsaco, avec jardin, écurie et remise.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

On louera à bail ou à l'année.

MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, rue Saint-Nicolas. (160)

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

L'AUBERGE

De la Belle-Étoile

Située Levée-Neuve, route de Rouen, commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M. MORISSEAU aîné, route de Rouen, à côté de l'auberge.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie

Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Dix charrettes de foin

Première qualité.

S'adresser au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 40 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat, non seulement a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.